

Programmes opérationnels nationaux 2014-2020 Fonds Social Européen (FSE) Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

Synthèse des travaux d'évaluation

Avec près de 4,5 millions de participants et plus de 20 000 opérations, les interventions soutenues par les cofinancements des programmes opérationnels nationaux du FSE et de l'IEJ entre 2014-2020 ont globalement atteint leurs objectifs. Le suivi et les évaluations d'impact ont permis d'identifier des effets nets sur le retour à l'emploi et l'insertion.

Les publics les plus éloignés du marché du travail et les jeunes les plus en difficulté ont bénéficié de nouvelles modalités d'accompagnement et d'une intensification de l'offre de services des différents opérateurs. L'amélioration de l'accès à la formation a favorisé la sécurisation des trajectoires professionnelles. Le soutien au développement des actions innovantes est toutefois resté trop marginal.

Cette synthèse rappelle les fondamentaux des deux PON FSE et IEJ, en présente les chiffres clés, décrit la place renforcée du suivi et de l'évaluation de la programmation 2014-2020 et restitue les principaux résultats des travaux réalisés. Elle permet de tirer des enseignements pour la stratégie d'évaluation du FSE+ 2021-2027.

Rapport Synthèse des travaux d'évaluation des PON FSE et IEJ 2014-2020, Amnyos-Edater, février 2022

*Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
Sous-direction Europe et International (SDEI)*

Avril 2022

La politique de cohésion et la mise en œuvre de la **Stratégie Europe 2020** en faveur de la croissance et de l'emploi s'appuient sur plusieurs leviers financiers importants dont le principal est le Fonds social européen (FSE).



Le **Fonds social européen** intervient pour faciliter l'accès à l'emploi, sécuriser les parcours professionnels, soutenir sur le marché du travail ceux qui en ont le plus besoin et renforcer l'inclusion sociale. Il cible prioritairement les groupes les plus exposés au chômage et à l'exclusion et les moins qualifiés.

Pour répondre aux effets durables de la crise de 2008, à un niveau élevé de chômage, de décrochage et de risque de rupture de parcours pour les jeunes, le Conseil de l'Union européenne a adopté en avril 2013 une recommandation instaurant la **Garantie européenne pour la jeunesse**. Il a été demandé à chaque État membre de se doter d'un plan d'action en faveur des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation (les «NEET»), afin de leur proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi.



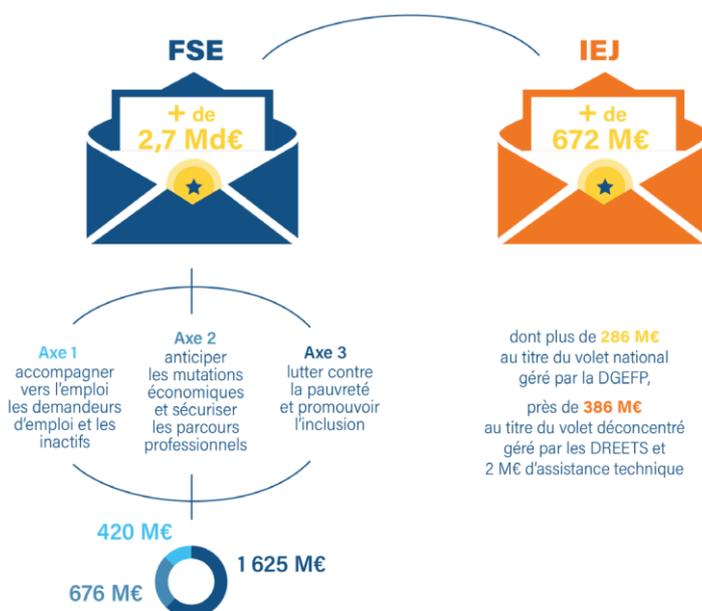
L'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), support financier d'intervention associé à la Garantie européenne pour la jeunesse, vise à proposer une solution positive aux jeunes de moins de 25 ans et favoriser leur insertion professionnelle. La cible a été élargie au moins de 30 ans en 2018.

Pour la période de programmation 2014-2020, la France est dotée d'une **enveloppe de 6,5 milliards d'euros de crédits FSE, dont près d'un milliard au titre de l'IEJ**. Le FSE et l'IEJ sont déployés au travers de **32 Programmes opérationnels (PO) FSE et IEJ dont deux PO nationaux**¹:

- **Le PO national FSE** (PON FSE) sur l'ensemble de la métropole pour **plus de 2,7 milliards d'euros** avec 3 axes stratégiques d'intervention et un axe 4 relatif à l'assistance technique (98 millions d'euros).
- **Le PO national IEJ** (PON IEJ) dans les territoires, y compris ultramarins, où le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans excède 25%², doté de plus de 672 millions d'euros (hors assistance technique).

Une **enveloppe de 800 millions d'euros supplémentaires** (Axe 5 - Mise en œuvre des crédits React-EU et Axe 6- Assistance technique React-EU) a été allouée au PON FSE pour la période 2021-2023 afin de faire face aux répercussions de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Programmes Opérationnels Nationaux 2014 / 2020



La gestion de ces deux PO nationaux est assurée par l'État et ses services en région ainsi que par des organismes intermédiaires.

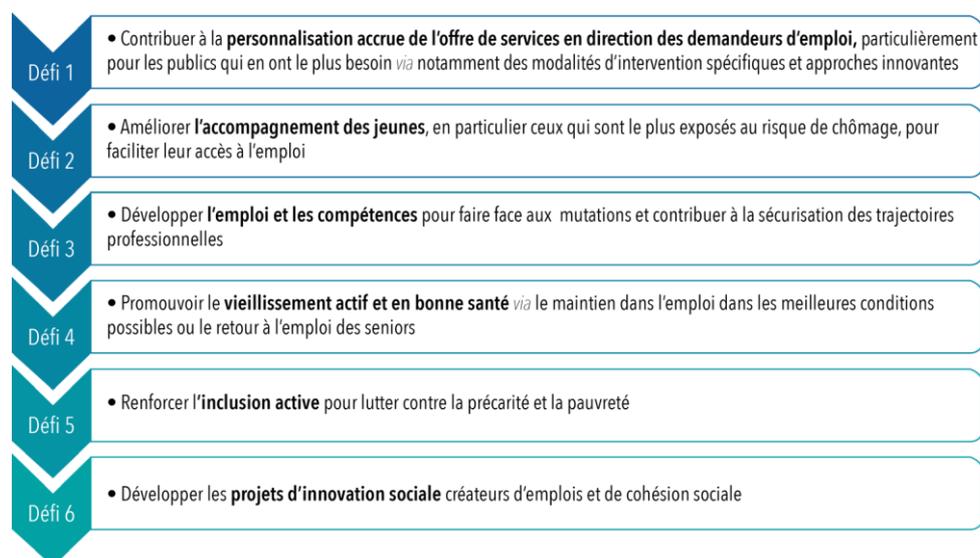
¹ La France compte également **22 PO régionaux en métropole** dont l'autorité de gestion est assurée par les Conseils régionaux et **8 PO ultramarins** (3 PO FEDER-FSE-IEJ gérés par les Collectivités de Guadeloupe, Guyane et Martinique et 5 PO FSE gérés par l'État à La Réunion, Mayotte, Guadeloupe/St-Martin, Guyane et Martinique).

² Les Régions (avant leur fusion en 2016) et les Départements français éligibles à l'IEJ depuis 2018 sont les suivants : Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Alsace, Bourgogne, Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion, Bouches-du-Rhône, Var, Haute-Garonne, Seine-Saint-Denis, Moselle, Meurthe et Moselle, Haute Corse, Corse du sud et Mayotte.

Les PON FSE et IEJ ont l'ambition de répondre à **six principaux défis**.

Les actions financées au titre de ces deux programmes doivent contribuer à l'atteinte des différents objectifs (quantitatifs et qualitatifs) de la Stratégie européenne Europe 2020, en cohérence avec la politique nationale en faveur de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Les six défis de la programmation 2014-2020



Ce sont **près de 4,5 millions d'euros** qui ont été consacrés aux travaux d'évaluation conduits sous l'égide du **Comité de pilotage** Evaluation FSE. De nombreux travaux ont été engagés (audits, évaluations d'impact du PO IEJ et de chacun des trois axes du PON FSE, études thématiques, enquêtes à 6 mois), mixant des méthodes diverses, selon leurs objectifs (dont des approches contrefactuelles). Ensemble, ils constituent un **matériau complet permettant de juger de l'efficacité et de l'impact de la mobilisation du FSE et de l'IEJ entre 2014 et 2020**.

La **nouveauté de la programmation 2014-2020**³ réside dans l'obligation de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE. Cela s'est traduit par le **suivi d'indicateurs de réalisation et de résultat**⁴ et par la **mise en place d'un cadre de performance**⁵, et par le **renforcement de la place du suivi et de l'évaluation avec** :

- **L'adoption d'un plan d'évaluation** permettant de caractériser et définir les finalités en matière d'évaluation, les questionnements évaluatifs précis et le calendrier,
- **Des évaluations pour chaque axe des programmes** visant à mesurer l'efficacité, l'efficience et l'impact des fonds européens et améliorer la qualité de la conception et la mise en œuvre des programmes,
- **Un rôle élargi du Comité de pilotage de l'évaluation du FSE.**

Ce Comité a pour mission d'éclairer l'autorité de gestion et ses partenaires sur le suivi de la performance et l'évaluation des deux PON, en examinant l'ensemble des composantes (efficacité, efficience, pertinence,

cohérence et valeur ajoutée). La diversité de ses membres et leurs compétences permettent une mise en perspective des PON avec les politiques publiques auxquelles ils sont adossés et l'inscription des travaux d'évaluation dans une démarche qualitative, scientifique et de production de connaissances.

- **Un dispositif d'évaluation nourri par un processus de collecte des données individuelles** de caractérisation de la situation des personnes à l'entrée et à la sortie des opérations co-financées par les fonds européens, puis 6 mois après par voie d'enquêtes.

L'outil de saisie et de capitalisation des données («Ma Démarche FSE») et un **outil de pilotage** (le système d'information décisionnel) ont été mis en place pour faciliter la mise à disposition de données agrégées et actualisées au quotidien, au service de la gestion, du suivi, du pilotage des programmes mais aussi des évaluations.

³Règlement UE N°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP

⁴Au total, le PON FSE compte 52 indicateurs de suivi dont 32 indicateurs de réalisation et de résultat FSE et 12 propres à l'IEJ, communs à tous les Etats membres, qui doivent être obligatoirement renseignés dans le Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO).

⁵Le cadre de performance est composé notamment de 6 indicateurs de réalisation (2 par axe du PON FSE) et d'indicateurs financiers avec une valeur intermédiaire à atteindre au 31 décembre 2018 et une valeur finale au 31 décembre 2023. Les réalisations à 2018 doivent correspondre à plus de 50% de l'enveloppe financière. Des sanctions financières sont prévues en cas de non-atteinte d'objectifs de réalisation. Le montant total de la réserve de performance est de 6% des crédits.

⁶Ajout en 2021 d'un Défi 7 - Faire face aux répercussions de la crise sanitaire.

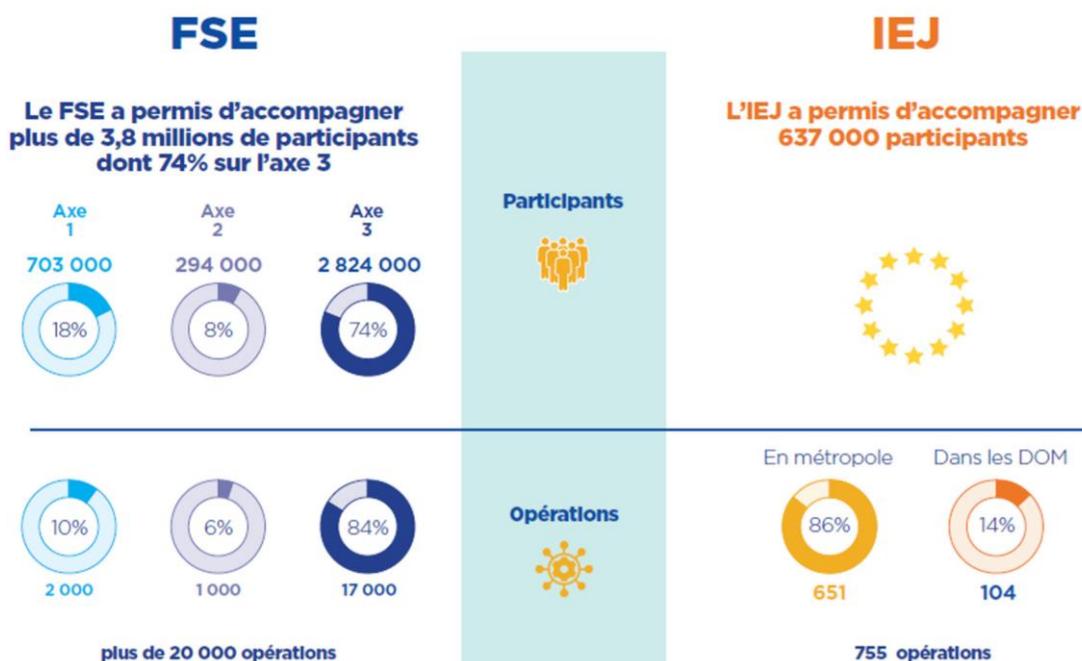
DES RÉSULTATS GLOBALEMENT CONFORMES AUX OBJECTIFS DES PON FSE ET IEJ

Plus de 20 000 opérations soutenues

Près de 4,5 millions de participants accompagnés, bénéficiaires des cofinancements FSE et IEJ

Programmes Opérationnels Nationaux

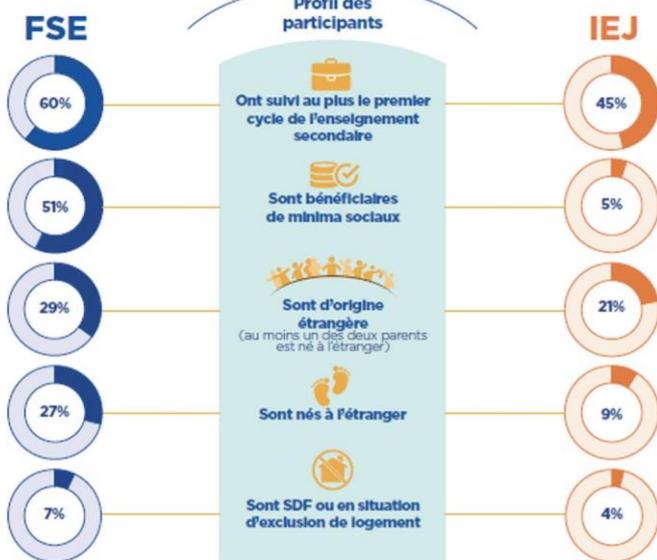
2014 / 2020



La cible des publics les plus éloignés du marché du travail généralement atteinte

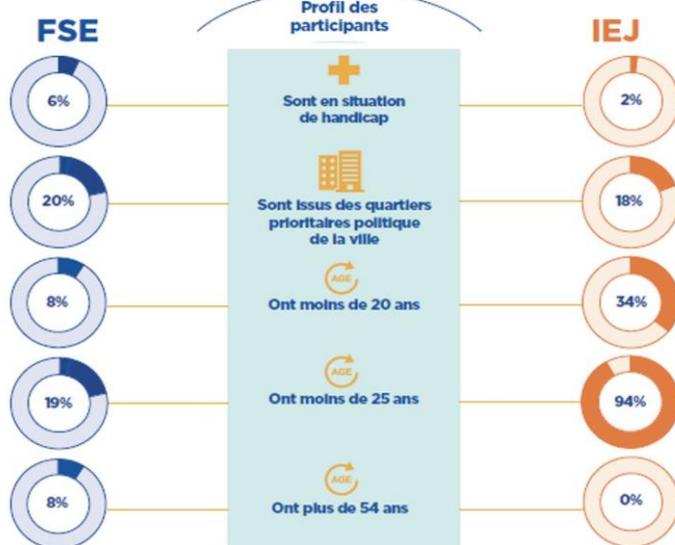
Programmes Opérationnels Nationaux

2014 / 2020



Programmes Opérationnels Nationaux

2014 / 2020



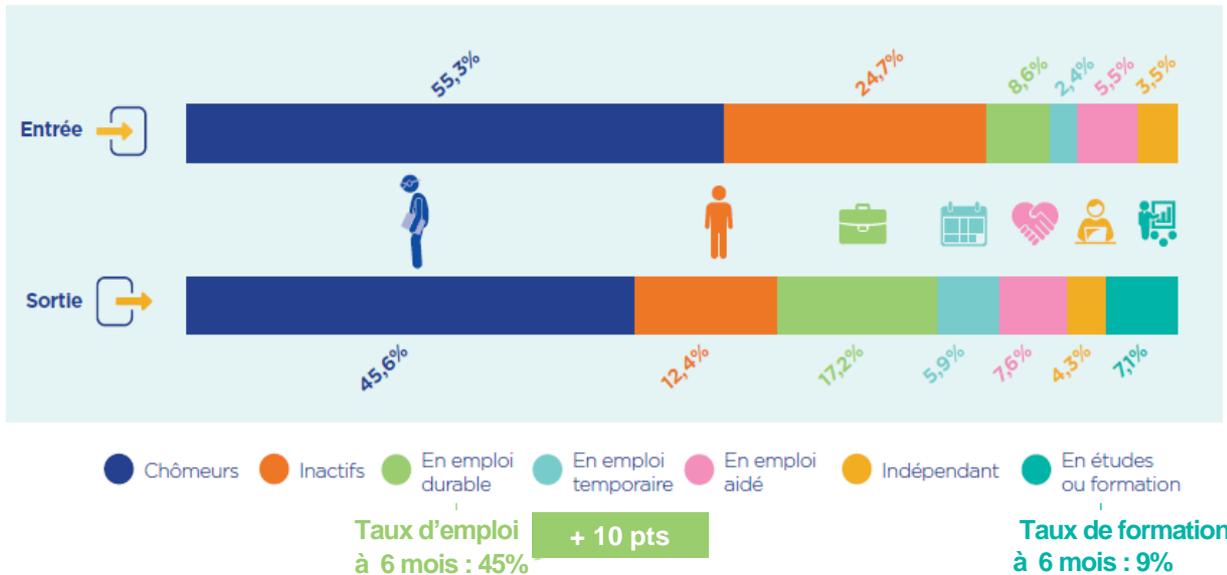
Le taux de participants d'origine étrangère est sous-estimé car de nombreux participants ont choisi de ne pas renseigner cette donnée.

Un impact positif de la mobilisation du FSE et de l'IEJ sur les trajectoires des publics accompagnés

A la sortie immédiate des opérations du PON FSE, 35% des participants sont en emploi et 45% six mois après la sortie des opérations. La diminution de près de 12 points des inactifs témoigne de l'évolution favorable de leur situation d'employabilité. Près de 30% des participants en emploi à l'entrée ont vu leur situation sur leur marché du travail s'améliorer 6 mois après.

FSE

Situation des participants à l'entrée et à la sortie des opérations

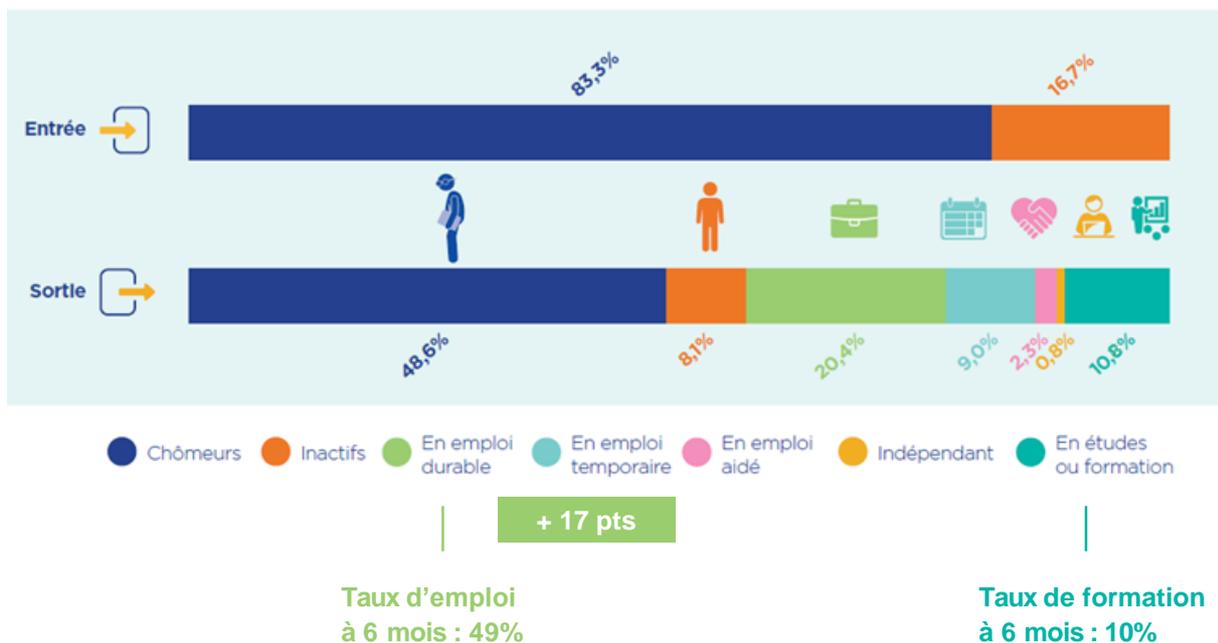


A la sortie immédiate des opérations du PON IEJ, 32% des jeunes NEET sont en emploi et 11% en formation ou en reprise d'études, soit un taux de sortie positive de 43%.

Le taux d'emploi continue de s'améliorer, un participant sur 2 est en emploi 6 mois après la sortie.

IEJ

Situation des participants à l'entrée et à la sortie des opérations



UNE ACTION COMBINÉE DU FSE ET DE L'IEJ QUI RÉPOND EN GRANDE PARTIE AUX DÉFIS IDENTIFIÉS EN 2014

L'intensification de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi et de ceux qui en ont plus besoin

Les cofinancements du FSE ont permis de mieux accompagner les publics fragiles sur le marché du travail après la crise de 2008, notamment les jeunes.

Ainsi, on observe :

- Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et d'inactifs accompagnés associée à une intensification de l'accompagnement qui leur est proposé (via des combinaisons d'approches collectives et individuelles). Le FSE contribue à fournir une réponse plus massive et efficace aux besoins générés par la persistance d'un chômage élevé, notamment chez les jeunes. Il permet également d'accompagner certains demandeurs d'emploi en vue d'une création/ reprise d'entreprise.
- Une modernisation de l'action publique par un soutien aux structures et aux opérateurs, en faisant évoluer et en renforçant l'adaptation de leurs offres de service à destination des demandeurs d'emploi

(avec aussi le développement de l'offre de services aux employeurs, l'amélioration des parcours, l'intégration du volet numérique).

Toutefois, les évaluations montrent que :

- Le FSE pourrait atteindre davantage certains publics (femmes et seniors notamment) par un plus grand nombre d'appels à projets ciblés et par une approche plus territorialisée répondant à des besoins plus spécifiques ;
- Le FSE pourrait avoir une plus grande valeur ajoutée par rapport au droit commun en axant son intervention sur le financement de projets plus innovants, en intégrant en particulier des pratiques pédagogiques différentes, mais également en favorisant les partenariats entre des têtes de réseau associatif, les différents réseaux d'acteurs et les principaux opérateurs.

Le soutien massif à l'accompagnement des jeunes les plus exposés au risque du chômage

Les financements liés au FSE et à l'IEJ ont permis d'accompagner de nombreux jeunes vers l'emploi ou la formation via deux grands dispositifs nationaux, la Garantie jeunes et l'Accompagnement intensif des jeunes, mais aussi dans le cadre d'une diversité de dispositifs territoriaux adaptés notamment pour atteindre les jeunes éloignés des « institutions ».

La part de jeunes accompagnés représente **27% de l'ensemble des participants des PON FSE et IEJ confondus, soit plus de 1 200 000 participants de moins de 25 ans.**

A travers le FSE et l'IEJ, les jeunes demandeurs d'emploi ou inactifs, en particulier de faible niveau de formation, ont été accompagnés de manière plus intensive, avec des interventions personnalisées proposées par des conseillers dédiés. Les travaux d'évaluation de l'IEJ ont conclu à un effet plus clairement positif pour les jeunes chômeurs de longue durée dépendant de la nature des

opérations.

Les recommandations issues des travaux sont les suivantes :

- Développer les approches permettant de mieux appréhender le public des NEET et formaliser les dispositifs élargissant les politiques actuelles centrées principalement sur les jeunes chômeurs peu qualifiés ;
- Améliorer la cohérence des interventions des différents acteurs par le développement de partenariats permettant d'accompagner dans la durée les jeunes les plus en difficulté et les plus éloignés ;
- Etablir une stratégie de déploiement des crédits au plan régional qui prenne mieux en compte les situations locales ;
- Simplifier les procédures des financements européens.

L'appui à la sécurisation des trajectoires professionnelles via l'accès à la formation

Le financement des dispositifs de formation de droit commun via le FSE permet d'agir là où les besoins sont importants en matière de sécurisation des parcours. Les publics les plus fragilisés, actifs en poste ou licenciés économiques, bénéficient de l'accès à un parcours de formation. **Le renforcement des compétences produit des effets positifs sur le maintien ou le retour à l'emploi.**

Les résultats des évaluations mettent en avant le besoin de :

- Soutenir une plus grande diversité de projets, dont ceux visant l'anticipation des mutations ;
- Inciter à la conduite de démarches innovantes ;
- Mieux prendre en compte la dimension territoriale ; les besoins spécifiques des secteurs d'activité et les profils particuliers de cibles potentielles

Une difficulté persistante pour réellement promouvoir le vieillissement actif et en bonne santé

Les financements du FSE ont permis d'accompagner les personnes de 54 ans et plus, en ayant des effets positifs sur leur retour à l'emploi, quoique moindres que pour l'ensemble des bénéficiaires. Cependant aucune approche particulière n'a été dédiée à ce public tant pour l'accès à la formation que pour l'accompagnement vers et dans l'emploi. Les opérations spécifiques dans ce domaine ont été peu nombreuses.

Le défi de la promotion du vieillissement actif et en bonne santé reste pleinement d'actualité. Le FSE

n'est pas parvenu à actionner l'effet levier attendu pour favoriser le maintien en emploi du public senior, et pour développer de façon plus systématique de nouvelles stratégies de gestion des âges en entreprise.

Le FSE pourrait jouer un rôle incitatif pour mobiliser conjointement les opérateurs des champs connexes de l'emploi et de la santé au travail. Croiser une approche territoriale de proximité et une dimension sectorielle serait aussi prometteur.

L'amélioration sensible de la situation des personnes les plus éloignées de l'emploi

Au cours de cette programmation, le FSE a effectivement apporté un soutien massif (plus de 2,8 millions de participants) dédié à **des actions concrètes pour lever les freins sociaux et professionnels** des personnes les plus vulnérables sur le marché du travail.

L'offre d'accompagnement renforcé, intégré, individualisé a résulté d'**une mobilisation partenariale accrue et d'une meilleure synergie entre les acteurs** (Pôle emploi et Départements à travers l'accompagnement global, structures de l'IAE, ...) et permis d'accompagner des personnes plus éloignées de l'emploi en termes d'ancienneté au chômage, de couverture par un minimum social ou d'inactivité. Les résultats concernant le retour à l'emploi sont positifs sans toutefois bénéficier toujours aux publics les plus fragiles. Près de 6 inactifs sur 10, bénéficiaires de mesures d'accompagnement, ont quitté l'inactivité vers l'emploi, la formation ou l'inscription en tant que demandeurs d'emploi.

Plusieurs recommandations issues des évaluations proposent de mieux intégrer les problématiques de l'insertion parmi lesquelles :

- Consolider l'accompagnement de parcours d'accès à l'emploi en intégrant la relation aux entreprises ;
- Mettre à niveau l'offre de levée des freins sociaux (l'offre au logement, à la santé, à l'éducation/formation, aux biens matériels, ...) ;
- Soutenir davantage de pratiques innovantes et favoriser le changement d'échelle, en poursuivant la coopération entre les acteurs ;
- Mobiliser les capacités des territoires pour la mise en réseau des opérateurs de l'accompagnement et la coordination de la relation aux employeurs ;
- Développer les approches permettant l'évaluation des bénéfices sociaux et sociétaux au-delà des seuls objectifs de retour à l'emploi.

La programmation 2014-2020 a servi de façon encore marginale le développement de l'innovation et d'expérimentations

La dimension innovante est un principe directeur devant régir la sélection des opérations, l'enjeu étant en effet de **renouveler les pratiques d'accompagnement et l'offre d'insertion** et de concevoir des réponses aux défis sociétaux, sociaux et environnementaux. Le FSE s'est saisi de ce défi en soutenant effectivement divers projets adoptant une approche innovante. Le PON IEJ affiche aussi l'ambition de favoriser l'émergence de dispositifs expérimentaux et innovants, conformément à l'esprit du FSE.

La mobilisation du FSE a accompagné des démarches qualifiées d'innovantes dans un volume limité : moins de 2% des montants du FSE programmés pour des actions contenant des logiques qualifiées d'innovantes.

Le cadre de gestion, les principes retenus pour le cadre

de performance ainsi que l'absence de financements ciblés n'ont pas été favorables à leur déploiement.

Les travaux d'évaluation insistent donc sur la nécessité de prévoir des soutiens dédiés à des projets d'expérimentation et d'innovation, sortant des périmètres d'objectifs quantitatifs, et intégrant la prise de risque sur la réalisation de ce type de projets.

Le changement dans les pratiques, l'imagination pour de nouvelles modalités d'accompagnement des publics, la conduite de partenariats et de modes de gouvernance différents, souhaités par les acteurs, pourraient ouvrir des perspectives pour encore améliorer la performance des dispositifs cofinancés par le FSE.

De façon transversale, et en complément de l'examen des capacités du FSE et IEJ à relever les défis visés lors de la programmation 2014-2020, le FSE a permis de transformer les approches des acteurs et de soutenir des réformes significatives.

Trois effets majeurs ont été identifiés par les travaux d'évaluation :

Un effet de volume, à travers l'augmentation du volume total d'investissement public destiné aux publics les plus vulnérables sur le marché du travail et aux jeunes les plus en difficulté. Dans une période de resserrement relatif des crédits publics nationaux et de risque d'aggravation des situations d'exclusion, la source de financement européen a été structurante pour mobiliser les acteurs pertinents, ajuster et redéployer leur offre de service visant ceux qui en ont le plus besoin.

Un effet de portée, à travers une réorientation de fait des politiques nationales en faveur de priorités et d'objectifs établis au niveau de l'Union européenne, à savoir la réduction des situations de pauvreté, de chômage de longue durée et d'exclusion sociale ou l'urgence des actions en faveur des NEET.

Un effet de rôle, en faveur des actions innovantes ou expérimentales, dont le potentiel a toutefois été insuffisamment exploité. Les manques de co-financements nationaux et les exigences en matière de gestion expliquent en partie le frein à de telles opérations.

DES ENSEIGNEMENTS UTILES POUR 2021-2027

La programmation 2014-2020 a été riche et les nombreux travaux de suivi, d'étude et d'évaluation ont permis d'analyser finement les effets et impacts du FSE et de l'IEJ tant sur les individus eux-mêmes que sur les structures et les systèmes d'acteurs.

Les évaluations ont été planifiées et les questions évaluatives, objectifs et méthodologies des études débattues aux différentes étapes des programmes au sein du Comité de pilotage de l'évaluation du FSE.

Des comités ad hoc ont été mis en place pour chaque évaluation d'impact permettant d'impliquer des experts de l'évaluation et d'associer les acteurs pertinents.

Les résultats délivrés au cours de la programmation ont ainsi apporté des éléments utiles, en continu, pour analyser et comprendre la mobilisation du FSE au regard des orientations stratégiques définies. Ils ont constitué au fil de l'eau un outil d'aide à la compréhension et à la décision.

L'ensemble de ces dimensions associées à l'évaluation du FSE méritent d'être renforcées lors de la prochaine programmation du FSE+ pour la période 2021-2027.

Ces recommandations développées dans le rapport de synthèse des évaluations mentionnent en particulier les orientations suivantes :

- L'implication conjointe des experts et des parties prenantes dans la conduite de l'évaluation. Il s'agit de répondre au besoin d'acculturation réciproque et de réaliser des travaux pertinents, de qualité, propices à la fois à la conduite de l'action, à la production de connaissance et à l'appropriation des résultats. La place des experts pourrait être renforcée, et dans cette perspective, l'accès aux données, dès le design des opérations, pour faciliter la réalisation des évaluations doit être mieux anticipé.
- Le maintien d'une grande diversité de travaux d'évaluation. Cette diversité est liée à la structuration et à l'étendue de la programmation du FSE+, combinant les champs couverts, les méthodes, les travaux quantitatifs et qualitatifs. La mobilisation des approches contrefactuelles qui ont permis pour 2014-2020 de mesurer l'effet direct des interventions devrait être maintenue. L'intégration d'approches plus qualitatives et de long terme, pour mesurer l'amélioration de la situation des participants aux opérations et de leurs parcours, au regard de critères plus larges que le seul accès à l'emploi ou à la formation devra être envisagée. Des analyses d'impact des opérations pilotes, innovantes et exemplaires devront aussi être intégrées à l'ensemble du dispositif.
- L'atout de la mutualisation des travaux menés dans le cadre du Programme national avec ceux conduits à l'initiative des autorités de gestion régionales. Une telle démarche conforterait les quelques initiatives menées sur la programmation 2014-2020. Elle permettrait de mieux appréhender les effets globaux de l'intervention du FSE dans une approche territoriale. en combinant le regard sur l'ensemble de ses priorités.
- L'importance de la visibilité des travaux d'évaluation réalisés sur les effets des interventions du FSE. La valorisation des travaux, la diffusion des résultats, leur mise en perspective accrue avec les autres travaux d'évaluation conduits sous l'égide d'autres organismes d'études constitueraient un net progrès. Des partenariats et l'organisation de complémentarités seraient utiles à la production de connaissances dans les champs de politiques publiques couverts par les interventions du FSE.

LES TRAVAUX D'ÉVALUATION 2014-2020

Les audits	Date
Analyse de l'accompagnement au changement	2015-2016
Analyse du cadre de performance	
Analyse du système d'indicateurs	
Analyse du système de suivi de la performance	

Les autres travaux	Date
Analyse de la programmation sous l'angle des principes horizontaux	2017
L'efficacité des opérations des PON FSE et du PO IEJ : analyses, 1ers résultats et éléments de méthode	2017
Etudes sur l'innovation sociale dans le FSE	2017 puis 2019
Analyse de la prise en compte des personnes en situation de handicap	2018
Etude sur le concept de valeur ajoutée appliqué aux financements européens et particulièrement au FSE	2018
Analyse du suivi de la performance du PON FSE	2018
Analyse de la contribution du PON FSE aux objectifs de la stratégie UE 2020	2019
Bilan à mi-parcours de la programmation du FSE et de l'IEJ en France	2018
Etude sur l'articulation du FSE avec les politiques publiques de l'emploi	2020
Étude relative au bilan de la mise en œuvre du FSE 14-20 en France et aux perspectives de la programmation 21-27	2020
Enquêtes de la situation des participants 6 mois après la sortie des opérations FSE et IEJ	2017 - 2023

Les évaluations d'impact	Date
Évaluation de l'impact de l'IEJ	2015 - 2016
Évaluation de l'impact de l'IEJ	2018 - 2019
Évaluation de l'impact de l'axe 1 (PON FSE) hors PI 8.7	2020
Évaluation des actions de modernisation des institutions de marché du travail (PI 8.7 de l'Axe 1 du PON FSE)	2020
Évaluation de l'impact de l'axe 2 (PON FSE) élargie à toutes les opérations du PON FSE pour le public sénior	2020
Évaluation de l'impact de l'axe 3 (PON FSE)	2019

Retrouvez tous les travaux d'évaluation : <https://fse.gouv.fr/evaluations-decryptage>

CONTACTS

Annie GAUVIN, Présidente du Comité de Pilotage de l'Evaluation du FSE+

Béatrice EVENO, Responsable de l'évaluation et du suivi de la performance du FSE, DGEFP, Sous-direction Europe et International
beatrice.eveno@emploi.gouv.fr

Frédéric GUILLEMINE, Chargé de mission suivi et évaluation du FSE, DGEFP, Sous-direction Europe et International, Mission d'appui au déploiement des programmes
frederic.guillemine@emploi.gouv.fr

Sophie BENZAADOUN, Cheffe de projet Amnyos
sophie.bensaadoun@amnyos.com

Sébastien GUILBERT, Chef de projet Edater
guilbert@edater.com